

Le 19 février 2021

**PAR COURRIEL**

**Karine Charest**  
Directrice – Affaires corporatives,  
juridiques et gouvernance  
Édifice Jean-Lesage  
21<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2021-0043**

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 9 février 2021 et dans laquelle vous nous demandez :

*« ... Tout document exposant les périodes de pointe d'utilisation d'électricité (le moment de la journée ainsi que la puissance moyenne utilisée par les clients résidentiels d'Hydro-Québec) pour l'année 2019;*

*- Tout document exposant les périodes de pointe d'utilisation d'électricité (le moment de la journée ainsi que la puissance moyenne utilisée par les clients résidentiels d'Hydro-Québec) pour l'année 2020.*

*N.B. les tableaux/graphiques ou données doivent présenter le moment de la journée ainsi que la puissance de la pointe. »*

Tout d'abord, nous vous informons qu'au Québec, les périodes de pointe se produisent en hiver notamment en raison des besoins de chauffage (décembre à mars). Les pointes quotidiennes se produisent typiquement quant à elles en semaine, soit le matin, entre 6 :00 et 9 :00, et en fin de journée, entre 16 :00 et 20 :00.

En réponse au premier point de votre demande, nous vous informons que nous avons connu une pointe de puissance le 22 janvier 2019 entre 7 :00 et 8 :00 avec une puissance maximale de 38 160 MW, tel qu'il appert au tableau des besoins en énergie et en puissance des clients du Québec pour l'année 2019 diffusées sur le site Web de la Régie de l'énergie à l'adresse suivante: [http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/Suivi\\_HQD\\_D-2016-143.html](http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/Suivi_HQD_D-2016-143.html)

Veuillez consulter la colonne étiquetée « BRD\_RI » à l'onglet « 2-Proxy horaire » du fichier Excel s'intitulant « Annexes (fichier Excel) ». Vous retrouverez un fichier pour chacune des années 2017 à 2019 inclusivement. Nous portons à votre attention que l'acronyme « BRD\_RI » signifie :

*Besoins réguliers du Distributeur en Réseau intégré et représente les besoins en énergie et en puissance des clients du Québec desservis par le réseau de TransÉnergie et exclut les besoins des réseaux autonomes et des réseaux voisins. La valeur inclut la consommation des clients d'Hydro Québec Distribution et Services partagés, l'usage interne ainsi que les pertes de transport et de distribution.*

En ce qui concerne le second point de votre demande, nous ne pouvons pas vous communiquer les informations pour l'année 2020, car elles sont présentement au stade d'ébauches. Toutefois, elles pourront être consultées au site Web mentionné ci-dessus, et ce à compter du mois d'avril 2021 lorsqu'elles auront été déposées à la Régie de l'énergie. Nous invoquons à cet égard l'article 9 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* en annexe.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,

Karine Charest

p. j.